



Assemblée générale

Distr. limitée
3 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Deuxième Commission
Point 17 de l'ordre du jour
Les technologies de l'information
et des communications au service
du développement

**Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chine, Fédération de Russie, Géorgie,
Iraq, Israël, Kazakhstan, Maroc, Ouzbékistan, Sri Lanka, Turquie
et Ukraine : projet de résolution révisé**

**Renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute
de l'information transeurasienne**

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 64/186, du 21 décembre 2009,

Rappelant également la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003¹, qu'elle a fait siens², ainsi que l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés lors de la seconde phase du Sommet, tenue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005³, qu'elle a approuvés⁴,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005⁵,

Insistant sur la nécessité de réduire la fracture numérique et de faire en sorte que tous puissent bénéficier des avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications, et se félicitant, à ce propos, de la tenue à Minsk, en 2009, du sommet « Connecter la Communauté des États indépendants », initiative régionale visant à mobiliser des ressources humaines, financières et techniques pour accélérer la réalisation des objectifs fixés au Sommet mondial sur la société de l'information en matière de connectivité,

¹ Voir A/C.2/59/3, annexe.

² Voir résolution 59/220.

³ Voir A/60/687.

⁴ Voir résolution 60/252.

⁵ Résolution 60/1.



Notant que les gouvernements, ainsi que le secteur privé, la société civile, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales peuvent contribuer grandement, pour le bien de tous, à la réduction de la fracture numérique et à l'édification d'une société de l'information ouverte et axée sur l'être humain,

Constatant que les technologies de l'information et des communications facilitent l'échange d'informations entre les gouvernants et les gouvernés, et qu'il est par conséquent indispensable d'améliorer l'accès à ces technologies, en particulier aux réseaux et services à haut débit, et de réduire la fracture numérique, et sachant l'importance de la coopération internationale en la matière,

Ayant conscience que des infrastructures de réseau d'information et de communication bien développées, telles que des autoroutes de l'information, sont un des principaux moyens d'ouvrir à tous l'accès aux technologies, et prenant note, à cet égard, de la réunion ministérielle régionale sur l'autoroute de l'information transeurasienne organisée à Bakou, le 11 novembre 2008, par le Gouvernement azerbaïdjanais en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat,

Prenant note de la mise en place, en 2011, du secrétariat du projet d'autoroute de l'information transeurasienne, dont le siège est à Bakou et qui est composé d'opérateurs de projet désignés par les gouvernements participants, et des travaux qu'il a accomplis jusqu'à présent,

1. *Estime* que les technologies de l'information et des communications ouvrent des perspectives nouvelles pour le règlement des problèmes de développement, en particulier dans le cadre de la mondialisation, et peuvent favoriser la croissance économique, la compétitivité, l'accès à l'information et au savoir, l'élimination de la pauvreté et l'inclusion sociale, qui contribueront à accélérer l'intégration de tous les pays, en particulier les pays en développement, à l'économie mondiale;

2. *Estime également* qu'une connectivité renforcée offre d'immenses possibilités pour la promotion du progrès social, notamment en matière d'autonomisation des femmes et des jeunes et de renforcement de l'intégration sociale et de la tolérance;

3. *Souligne* qu'il importe que toutes les parties prenantes maintiennent et resserrent leur coopération dans la mise en place et la gestion des infrastructures de l'information afin de réduire la fracture numérique dans la région, et encourage les États Membres intéressés à participer à la recherche de solutions pour renforcer la connectivité dans la région;

4. *Engage* la communauté internationale, y compris les États Membres, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile, à apporter son appui au renforcement de la connectivité des télécommunications mondiales, en mettant l'accent sur les pays qui ont insuffisamment accès au réseau international des technologies de l'information et des communications, grâce à la participation à des projets comme l'autoroute de l'information transeurasienne;

5. *Estime* qu'il faut renforcer la connectivité dans la région afin de réduire la fracture numérique, et accueille donc favorablement le projet d'autoroute de l'information transeurasienne et l'appui fourni jusqu'à présent par les différentes parties prenantes intéressées;

6. *Consciente* de l'importance de l'autoroute de l'information transeurasienne pour permettre la diversification et le renforcement des voies de télécommunication entre l'Asie et l'Europe et du potentiel qu'elle offre à cet égard, et invite donc les États Membres à continuer d'apporter leur soutien à ce projet en encourageant les secteurs public et privé, selon qu'il conviendra, à y participer;

7. *Prend acte* de la proposition tendant à créer une alliance eurasiennne pour la connectivité en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications dans l'optique de stimuler les effets de synergie qui peuvent exister entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les institutions internationales de développement afin de renforcer le développement des voies de télécommunication régionales à l'aide de méthodes de travail novatrices et efficaces sans avoir recours à des ressources supplémentaires.
